

# Vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS)

## Santé publique – Fiche de renseignements

L'immunisation est l'une des plus importantes avancées en matière de santé publique. Les vaccinations permettent d'éliminer et de contrôler la propagation des infections et des maladies. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus à l'origine des maladies.

### Qu'est-ce que le virus respiratoire syncytial (VRS)?

Le virus respiratoire syncytial (VRS) est un virus respiratoire courant qui suit un modèle saisonnier annuel, avec une activité accrue pendant les mois d'automne et d'hiver et qui se poursuit jusqu'au début du printemps. Ce virus peut se transmettre d'une personne à l'autre en toussant, en éternuant ou en parlant. Le VRS peut également se transmettre en touchant un objet porteur du virus, puis en se touchant la bouche, le nez ou les yeux avec des mains non lavées.

La plupart des personnes infectées par le virus seront légèrement malades et présenteront des symptômes semblables à ceux du rhume : écoulement nasal, toux, éternuements, respiration sifflante, fièvre, perte d'appétit et baisse d'énergie. Le VRS peut parfois provoquer une pneumonie chez les personnes âgées, en particulier chez celles qui ont des problèmes de santé sous-jacents, pouvant entraîner une maladie grave et une hospitalisation.

### En quoi consiste le vaccin contre le VRS?

Le vaccin contre le VRS consiste à présenter à notre organisme quelque chose qui ressemble au VRS. Notre système immunitaire peut alors apprendre à combattre le virus. Le vaccin peut ainsi vous protéger contre une infection ou une maladie grave en cas d'exposition future au VRS.

### Qui devrait recevoir le vaccin contre le VRS?

Le vaccin contre le VRS est disponible gratuitement pour les Manitobains admissibles âgés de 60 ans ou plus et résidant dans un foyer de soins personnels. Veuillez consulter le site [manitoba.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html](https://manitoba.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html) pour connaître les critères d'admissibilité.

Si vous avez déjà reçu un vaccin contre le VRS, il n'est actuellement pas recommandé de recevoir une deuxième dose.

### Qui ne doit PAS se faire vacciner contre le VRS?

Parlez à votre fournisseur de soins de santé avant de vous faire vacciner dans les cas suivants :

- Vous avez eu une réaction allergique grave après avoir reçu une dose précédente du vaccin contre le VRS;
- Vous êtes allergique à l'un de ses ingrédients.

Toute personne souffrant d'une forte fièvre doit reporter la vaccination jusqu'à ce qu'elle soit rétablie. Le vaccin peut toutefois être administré en cas de maladie bénigne (comme un rhume).

### Le vaccin contre le VRS peut-il être administré le même jour que d'autres vaccins?

Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) est actuellement favorable à l'administration du vaccin contre le VRS en même temps que d'autres vaccins, ou à tout moment avant ou après ceux-ci. Toutefois, si possible, le vaccin contre le VRS devrait être administré au moins six semaines avant ou après les vaccins non saisonniers (par exemple, le vaccin contre le zona). En effet, il existe peu de données sur la manière dont le système immunitaire réagirait en cas d'administration du vaccin contre le VRS en même temps que d'autres vaccins.

Les vaccins saisonniers, tels que les vaccins contre la grippe et la COVID-19, peuvent être administrés en même temps que le vaccin contre le VRS. Certaines études suggèrent que les vaccins contre le VRS et la grippe pourraient ne pas produire une réponse immunitaire aussi forte s'ils sont administrés le même jour, mais la signification clinique n'a pas été établie. Certaines études ont également montré que l'administration du vaccin contre la grippe et le VRS le même jour peut entraîner une augmentation des effets secondaires courants, tels que la fièvre et les douleurs au point d'injection.

# Vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS)

---

## Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin contre le VRS?

Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur innocuité. Il est courant de ressentir une douleur ou de voir apparaître une rougeur ou un gonflement à l'endroit où le vaccin a été administré. Les autres effets secondaires courants du vaccin contre le VRS sont les suivants : fatigue, fièvre, maux de tête et douleurs musculaires ou articulaires. Ces effets secondaires sont généralement légers et durent d'un à deux jours. De l'acétaminophène (p. ex., Tylenol<sup>MD</sup>) peut être administré pour soulager la fièvre et la douleur.

Certaines données indiquent que les vaccins contre le VRS peuvent être associés à un risque accru de syndrome de Guillain-Barré (une affection qui peut provoquer une faiblesse musculaire, un engourdissement et une paralysie) et de fibrillation auriculaire (un rythme cardiaque irrégulier et rapide qui peut entraîner la formation de caillots sanguins dans le cœur et le cerveau).

Une réaction allergique grave est un effet secondaire sérieux, mais très rare du vaccin. Les symptômes peuvent inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou un gonflement de la gorge et du visage. Il est important de rester 15 minutes en observation à la clinique après avoir reçu un vaccin. Composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour obtenir une aide immédiate si une réaction se produit après votre départ de la clinique.

**Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.**

## Votre dossier de protection

Tous les vaccins que vous recevez sont enregistrés dans le registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet à votre fournisseur de soins de santé de savoir quels sont les vaccins que votre enfant ou vous-même avez reçus ou avez besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation;
- permet au ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour la prévention des maladies.

Vous pouvez obtenir une copie de votre fiche d'immunisation par la poste en remplissant un formulaire en ligne, à l'adresse [forms.gov.mb.ca/immunization-update-request/index.fr.html](https://forms.gov.mb.ca/immunization-update-request/index.fr.html).

## Vous pouvez aussi l'obtenir :

- en communiquant avec le bureau de la santé publique de votre région;
- en demandant au personnel de votre clinique ou de votre cabinet de médecin s'il peut vous la fournir;
- en la demandant à votre poste de soins infirmiers ou à votre centre de santé.

**Pour obtenir une liste des bureaux de la santé publique, consultez la page [manitoba.ca/health/publichealth/offices.fr.html](https://manitoba.ca/health/publichealth/offices.fr.html).**

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux de vos enfants. Vous pouvez demander que vos renseignements médicaux personnels et ceux de vos enfants ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, consultez la page [manitoba.mb.ca/health/publichealth/surveillance/phims.fr.html](https://manitoba.mb.ca/health/publichealth/surveillance/phims.fr.html) ou contactez le bureau de la santé publique de votre région.

## Pour en savoir plus sur le VRS et les vaccins :

- Adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé; ou
- Téléphonnez à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou, sans frais, au 1 888 315-9257 ailleurs au Manitoba; ou
- Consultez

**le site Web du Programme d'immunisation du Manitoba :**

[manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html](https://manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html)

**le site Web de Santé Canada sur le VRS :**

[canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/virus-respiratoire-syncytial-vrs.html](https://canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/virus-respiratoire-syncytial-vrs.html)